



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-472

AVIS PUBLIC

L'avis public est, par les présentes, donné:

QUE lors d'une séance tenue le 25 avril 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement n° 2022-472 modifiant le règlement 2021-444 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant aditionnel de 300 000 \$ pour un montant total de 930 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles

QUE le règlement vise à modifier le règlement 2021-444 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 300 000 \$ pour un montant total de 930 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles ;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 4 juillet 2022 le règlement 2022-472 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée au 540, boulevard Renault, à Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

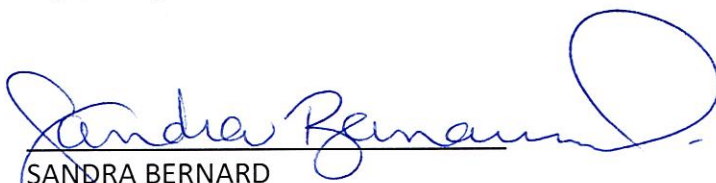
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 6 juillet 2022.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 6 juillet 2022.

Signé le 6 juillet 2022 à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière